



Syndicat **cg**t
Hôtels de Prestige
et Economiques



Section **HYATT VENDÔME**

Une victoire éclair !

Ce mardi 10 avril 2018 dès 7h les salariés de la Société sous-traitante STN GROUPE qui interviennent au PARK HYATT VENDÔME ont arrêté massivement le travail pour les revendications suivantes :

1/ Respect des minimas conventionnels majorés de 2 € au 1^{er} mars 2018. (Obtenu lors d'un précédent conflit)

2/ Convoquer les délégués pour les réunions syndicales CE et CHSCT en respectant les délais (1 fois tous les 2 mois pour le CE et 1 fois par trimestre pour le CHSCT).

3/ Répondre par écrit à nos réclamations et à nos mails dans les meilleurs délais.

4/ Respect de l'évolution de carrière pour tout le personnel dès qu'un poste se libère avant tout recrutement extérieur.

A 10h30 un accord était signé avec la direction pour satisfaire l'ensemble des revendications des grévistes.

Les heures d'arrêt de travail seront rémunérées en contrepartie de quoi les salariés s'engagent à terminer les chambres du jour.

Deux délégués US CGT Commerce PARIS, directement employés par l'hôtel étaient présents et ont soutenu les grévistes jusqu'à la signature du protocole d'accord, qu'ils en soient remerciés.

Preuve est à nouveau faite que l'union fait la force, ne l'oublions pas !

Paris le 10 avril 2018